



VILLE DE DOLE

EXTRAITdu Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 30 juin 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations : 12
Nombre de conseillers votants : 32
Date de convocation : 23 juin 2017
Date de publication : 07 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe
JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET,
M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-
AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme
Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M.
Gilbert CARD, M. Jean BORDAT

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET
M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY

M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST

Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMD AOUI
Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir
de la DCM 17.30.06.49)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51) ; M. Daniel GERMOND
(DCM 17.30.06.56-57-58-59) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-
63-64)

Conseillers ayant quitté la séance :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 17.30.06.55)

Référence

N° 17.30.06.56

Commission

Qualité de Vie et
Épanouissement de la
Personne

Objet

Demande de subvention à
la Région Bourgogne
Franche-Comté pour la
mise en place et la
réfection de panneaux de
signalétique régionale

Secrétaire de séance

Annie MAIRE-AMIOT

Rapporteur

Jean-Pierre CUINET

Dans un souci d'uniformité avec la vingtaine de panneaux de signalétique existants au centre-ville et afin d'informer le public, la Ville de Dole souhaite installer un panneau de signalétique régionale devant la maison d'enfance de l'écrivain Marcel Aymé (1902 - 1977) au n°3 de la rue Marcel-Aymé.

Ce panneau de format 30 cm x 30 cm, sur piétement, a un coût de fabrication et de pose de 984,46 € TTC. Il comportera le texte suivant :

« L'écrivain Marcel Aymé (Joigny 1902 - Paris 1967), auteur des *Contes du chat perché*, de *La Vouivre*, du *passé-muraille*, de la *Traversée de Paris* et d'*Uranus*, a vécu dans cette maison dite des « Tilleuls », chez sa tante Léa Cretin Monamy, de 1911 à 1920 et très fréquemment jusqu'à la mort de celle-ci en 1935. C'est ici qu'il a écrit, en 1925 - 1926, son premier roman intitulé *Brûlebois* qui fut à l'origine de sa brillante carrière. »

Par ailleurs, trois panneaux de signalétique régionale du patrimoine sont abîmés et nécessitent une réfection par l'entreprise VISTO (Mamirolle) qui les a réalisés. Il s'agit des panneaux suivants : Hôtel-Dieu / Médiathèque, Secteur sauvegardé (passerelle du canal du Rhône au Rhin) et ancienne chapelle des Jésuites.

Pour le panneau indiquant la maison d'enfance de Marcel Aymé, la Ville de Dole sollicite de la Région Bourgogne Franche-Comté une subvention à hauteur de 80 % du coût de réalisation et de pose, soit un montant de 787,56 € TTC. Les 20 % restants correspondant à un montant de 196,90 € TTC seront à la charge de la Ville de Dole, payés sur émission d'un titre de recette après livraison.

Pour la réfection des trois panneaux existants, la Ville de Dole sollicite de la Région Bourgogne Franche-Comté une subvention à hauteur de 80 % du coût des travaux, soit pour un montant de 2 081,65 € TTC. Cette somme sera versée à la Ville de Dole après la réalisation des réparations pour lesquelles la Ville de Dole engagera la dépense.

Vu l'avis favorable de la Commission « Qualité de Vie et Épanouissement de la Personne » du 23 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Fait à Dole, le 30 juin 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Région Bourgogne Franche-Comté

